

LIVRE TROISIÈME

VALEUR MORALE DE L'ÉPISCOPAT

CHAPITRE PREMIER

Choix des évêques et des cardinaux.

I. Qualités morales de l'épiscopat. — Le choix des évêques est meilleur, durant les 150 ans qui précèdent la Révolution, que ne pourraient le faire craindre les ambitions de famille et les intrigues de cour. — Le pouvoir qui nomme a conscience de sa responsabilité. — II. Grands abus légués par le xvi^e siècle. — Evêchés donnés à des laïcs, à des enfants. — Appétits des maisons de Bourbon et de Lorraine. — Evêques qui ne sont pas dans les ordres. — Evêchés héréditaires. — Habitudes séculières et humeur belliqueuse de tels évêques. — Les « prélats de l'Eglise militante » sous Richelieu. — III. Le Concile de Trente veut réformer. — Les nominations épiscopales de Richelieu. — Vincent de Paul au *conseil de conscience*. — Les choix peu scrupuleux de Mazarin. — Ils sont meilleurs avec Louis XIV. — Tenue ecclésiastique. — Quand tomba la barbe, la moustache? — Les Jésuites confesseurs du roi, transformés en ministres. — Les Pères La Chaise et Le Tellier chargés de la feuille. — Les nominations du régent. — IV. Liberté d'allures laissée aux cardinaux qui sont princes moitié ecclésiastiques, moitié civils. — Maisons princières qui poussent leurs enfants à la pourpre pour leur faire une grande situation. — Un cardinal de Guise, non engagé dans les ordres, qui se marie pour sauver le duché de Lorraine. — Les cardinaux sous Louis XIV et Louis XV. — Impression qu'ils font à Rome par leur pouvoir et leur opulence. — Les derniers cardinaux d'ancien régime. — V. Les ministres

de la feuille au XVIII^e siècle. — Bons choix faits par le cardinal Fleury, aidé du supérieur de Saint-Sulpice. — Son successeur à la feuille, Boyer, évêque de Mirepoix, continue ces traditions avec plus de raideur. — Après Boyer, vient le cardinal de La Rochefoucauld, plus conciliant, mais très digne. — La feuille passe ensuite aux mains indignes de Jarente, évêque d'Orléans, qui multiplie les mauvais choix. — Après Jarente, le cardinal La Roche-Aymon fait mieux les nominations à travers quelques faiblesses. — Les prétendants à sa succession s'impatientent. — Négociations de Mme de Liancourt auprès de Maurepas pour faire nommer M. de Boisgelin. — Mgr de Marbeuf l'emporte. — Attaques furieuses dirigées contre lui par les mécontents. — Bons choix à travers les intrigues. — En 1789, il doit céder la place à Mgr de Pompignan dont les nominations sont excellentes. — VI. Les ministres de la feuille depuis 150 ans ont fait généralement les nominations épiscopales avec conscience. — Mais des exceptions regrettables, des scandales partiels provoquent des attaques contre la feuille en 1789.

I

Nous voudrions faire connaissance plus intime avec les évêques d'ancien régime. Nous savons tout l'éclat, toutes les pompes de leur situation séculière. Nobles, riches, souvent princes, ducs, comtes, barons de leur ville épiscopale, présidents des assemblées diocésaines ou provinciales, des pays d'État, au besoin administrateurs civils et promoteurs de toutes les mesures favorables au bien-être de leurs peuples, admis près du cœur et de la personne du roi, ils nous sont apparus avec un prestige temporel, une illustration de race, avec des dignités humaines, avec un rôle politique et social dont on chercherait en vain la trace dans l'épiscopat français de notre époque. Enfin l'étude de leur administration diocésaine nous a montré plus particulièrement en eux l'évêque.

Après les avoir regardés en quelque sorte par le dehors, il s'agirait maintenant de les observer de plus près, de nous demander ce qu'ils étaient comme hommes, comme prêtres, quelles étaient leurs vertus, leur valeur morale, avec quelle dignité de vie, quelle force de caractère ils allaient affronter la grande crise de la Révolution.

Peut-on aborder un pareil sujet sans crainte? Le recrutement à peu près exclusif des évêques dans la noblesse, les compétitions des familles, ardentes à pousser leurs membres dans les grandes situations ecclésiastiques, ne font-ils point redouter des ordinations et des promotions aux plus hautes charges sans vocation véritable. Il n'était pas facile, même au roi de France, de suivre les impulsions de sa conscience au milieu du tourbillon d'intrigues qui s'agitaient autour de lui. Il fallait savoir la vérité, ce qui ne fut jamais aisé aux princes; il fallait ensuite résister à un véritable assaut de recommandations, de protections venant de toutes parts. Qu'on se figure ce monde de la cour où ministres, maréchaux, grand-maître, grand-chambellan, gentilshommes de la chambre, capitaine des gardes du corps, dames d'honneur, dames du palais et princesses, parfois maîtresses royales, avaient un candidat à pousser aux premières dignités de l'Eglise; qu'on se représente ce siècle si différent du nôtre, où l'esprit public avait des tolérances qu'on ne lui ferait point accepter aujourd'hui, où un Dubois pouvait s'emparer du siège de Fénelon et du chapeau de cardinal, où l'affaire du collier était possible, où Louis XVI est amené à prendre pour premier ministre ce Loménie de Brienne qu'il méprise, et on comprendra à travers quel réseau d'inextricables difficultés devait se mouvoir le ministre des nominations ecclésiastiques.

Malgré les interventions intéressées et aveugles, les cabales des courtisans, l'indulgence de l'opinion, malgré les obsessions, les écueils semés sous les pas des ministres de la feuille, l'épiscopat français était, à la veille de la Révolution, bien plus régulier, bien plus recommandable qu'on ne le pense. L'on juge des évêques de 1789 par les scandales d'un Jarente, d'un Brienne, d'un Rohan, d'un Talleyrand; mais il y aurait complète injustice à généraliser. Au fond, l'histoire des nominations épiscopales durant les cent cinquante ans qui précèdent la Révolution, nous montre les rois de France et leurs conseillers résolus, à travers quelques défaillances mal-

heureuses, à n'ouvrir les portes de l'épiscopat qu'à des sujets capables d'en remplir les devoirs. Ici la charge était trop importante, le malheur d'y appeler un indigne trop irréparable, pour que des princes chrétiens fissent leurs choix sans discernement. A défaut de religion, l'esprit politique et le sens administratif leur eussent imposé la prudence.

II

Le xvi^e siècle avait légué de grands abus à l'Eglise de France. Henri IV ne craignait pas de livrer évêchés et abbayes aux seigneurs et aux magistrats de son parti. Crillon seul tenait deux archevêchés, trois évêchés et une abbaye. Le protestant Sully jouissait de quatre abbayes. Le moyen âge avait vu des évêchés donnés en douaire et constituer la dot des femmes; le xvi^e siècle, la première moitié du xvii^e, nous montrent des enfants pourvus d'évêchés. Les maisons de Lorraine et de Bourbon se faisaient adjuger les plus beaux sièges. On a de la peine à compter, par exemple, les évêchés et les abbayes accumulés simultanément sur la tête du cardinal Jean V de Lorraine. Il semble que les plus riches bénéfices du royaume n'aient d'autre destination que d'alimenter son opulence. Son neveu, le fameux cardinal Charles de Lorraine, frère du duc François de Guise, trouve des abbayes dans son berceau, est archevêque de Reims à quatorze ans, cardinal à vingt-trois. En 1610, Louis III de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims, ne peut sacrer Louis XIII parce qu'il n'est que sous-diacre.

Quelques années plus tard, en 1629, Henri III de Lorraine-Guise est nommé à quinze ans archevêque de Reims. En 1616, à peine âgé de deux ans, il a hérité de son oncle, le cardinal de Joyeuse, de six abbayes dont le pape a dû confier l'administration à Bérulle, supérieur de l'Oratoire. En 1629, la mort de son frère aîné et de son père, en le faisant duc de Guise, permet à cet étrange évêque, qui n'était pas entré dans les ordres, d'aban-

donner la carrière ecclésiastique qu'il détestait. Alors commence pour lui une vie d'aventures héroïques et galantes. Beau, chevaleresque, entreprenant, téméraire, véritable portrait, dit Mme de Motteville, des anciens paladins, on le voit guerroyer en tout pays, conquérir et perdre le royaume de Naples, lutter pour et contre Mazarin, faire cent folies, finir par être grand-chambellan et donner un carrousel qui fit sensation.

A la mort de Charles de Lorraine, les chanoines de Metz ne craignirent pas de porter leur vote sur un enfant de six ans, Henri de Bourbon, fils naturel de Henri IV et de la marquise de Verneuil. Henri IV les remercia de ce « service signalé ». Cet Henri de Bourbon, simple clerc tonsuré, que Bossuet eut pour évêque, jouira à Paris durant quarante ans des revenus d'une église qu'il ne vit jamais et qu'il administra par ses suffragants. Richelieu pouvait donc dire avec vérité dans sa harangue aux États de 1614 : « Les bénéfices demeurent promis à des enfants qui, au comble de leur mérite et de leur âge, n'oseraient peut-être penser à parvenir aux honneurs qu'on leur a donnés au berceau. »

Les maisons princières ne sont pas les seules à abuser de leur puissance pour piller l'Eglise; toutes les races nobles veulent avoir leur part et se l'adjugent aussi grande que leur crédit. Nous avons vu des évêchés héréditaires dans la même famille. Comme il faut, à chaque génération nouvelle, fournir un titulaire pour tenir cette espèce de patrimoine sacré¹, on s'expose à pousser à l'épiscopat des hommes sans vocation et à faire monter un Retz sur le siège de Paris. Richelieu est nommé évêque de Luçon sans être encore sous-diacre, sans avoir fait d'études théologiques. Il commence par prendre l'évêché, le reste viendra après.

N'oublions point ici, en présence de tels faits, la distinction théologique entre l'ordre et la juridiction. On pouvait être évêque, c'est-à-dire posséder la juridiction épiscopale d'un diocèse, sans avoir reçu la plénitude du

1. L'évêché de Troyes est donné au petit Viguier, âgé de dix ans, dont la maman administre le temporel du diocèse.

sacerdoce que donne le sacre, sans même être entré dans les ordres majeurs. De là le titre d'évêque que nous voyons à cette époque conféré parfois à de simples clercs, presque à des enfants. Les papes avaient beau stipuler dans les bulles qu'ils n'exerceraient le gouvernement que plus tard, lorsque ces prélats improvisés auraient l'âge et les qualités voulus, ce n'en était pas moins un abus étrange que de faire porter les nominations épiscopales sur des imberbes, qui pouvaient abandonner la carrière sous prétexte qu'ils n'étaient pas engagés dans les ordres¹.

Les sujets promus dans des vues humaines aux premières dignités, sans vocation, sans vertus, affligèrent plus d'une fois l'Eglise par leur conduite. Ne leur demandons point, ni parfois à leurs confrères, ce qu'on appelle la tenue ecclésiastique. Camus, évêque de Belley, adressa un jour en chaire cette remontrance aux prélats ses collègues : « Avons-nous pudeur de paraître par notre tonsure, cette couronne cléricale que l'on porte si peu et qui rappelle la couronne d'épines, les sacrés esclaves du Rédempteur? Quoi! nous sommes si rigoureux là-dessus en nos petits clercs, choristes ou novices, et si relâchés en notre regard! Pour les habits, c'est de même.... Je vous parle à vous, messieurs les prélats, que dis-je! mais à moi-même qui prêche. Que faisons-nous avec ces habits laïques, où sont nos soutanes, nos camails violets?... Le port de la croix d'or, combien est-il, je n'ose dire négligé, mais délaissé par plusieurs, de peur d'être, ce semble, reconnus parmi les gens de dévotion²? »

Il fallait chercher quelques-uns de ces prélats non parmi les gens de dévotion, mais parmi les gens de guerre. Les luttes du protestantisme avaient réveillé chez plusieurs l'humeur belliqueuse de leurs prédécesseurs du moyen âge. La Ligue les trouva plus d'une fois dans les rangs des combattants. Comment exiger, en particulier,

1. M. de Bourbon-Verneuil, après avoir été titulaire de l'évêché de Metz pendant quarante ans (1612-1652), s'en démet pour épouser la nièce du duc de Sully. — M. de Savoie-Nemours, archevêque de Reims (1651-1657), épouse Mademoiselle de Longueville, renonçant à l'état ecclésiastique et échangeant la crosse contre l'épée.

2. CAMUS, *Homélie des désordres des trois ordres*, 1615, in-8°, p. 24.

des princes de Lorraine, engagés souvent malgré eux dans l'Eglise, de contenir l'ardeur guerrière de leur race. Louis III de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims, a un procès avec Charles de Gonzague, duc de Nevers. Fatigué des lenteurs de la procédure, il propose à ce dernier de vider la querelle l'épée à la main. Les deux adversaires étaient déjà sur le terrain quand ils furent arrêtés. Cet étrange archevêque de Reims, qui n'était que sous-diacre, se dédommagea en allant faire avec ses troupes le siège de Saint-Jean-d'Angely, où il fit éclater sa bouillante bravoure. On n'est pas peu étonné de voir Richelieu mettre des cardinaux, des archevêques, un La Valette, un Sourdis, à la tête de ses armées de terre et de mer, demander aux évêques de Montpellier, Nîmes, Albi et autres, de conduire à la guerre contre les Espagnols les contingents de leur diocèse¹. Richelieu les appelait les prélats de l'Eglise militante.

III

Une réforme nécessaire s'opéra ici dans le cours du XVII^e siècle. Déjà au seizième, le concile de Trente, considérant que « tout l'éclat de la famille du Seigneur sera chancelant, si ce qui est requis dans le reste du corps ne se rencontre pas dans le chef, qu'on ne peut jamais assez prendre de précautions à cet égard », avait multiplié les prescriptions, ordonnant les prières publiques et une information minutieuse sur le sujet même, qui devait être « d'un âge mûr, de bonnes mœurs, savant dans les

1. Richelieu répondait aux représentations du pape « que les cardinaux devaient contribuer au bien public selon les talents que Dieu leur avait donnés, et qu'il était impossible qu'ils ne fussent pas engagés dans les charges militaires aussi bien que dans les autres ». Richelieu était obligé de tempérer la fougue du cardinal La Valette; il lui disait « qu'avec sa dignité, il pouvait bien faire le capitaine, mais non le carabin ». L'abbé de Beauvau plantait des pieux dans le camp de La Rochelle. Au siège de Dôle, en Franche-Comté, les religieux de la ville parurent sur les remparts armés de marteaux pointus dont ils assommaient tout ce qu'ils rencontraient sous leur main. Un capucin, le Père Eustache, l'un des meilleurs canonniers de son temps, dirigeait l'artillerie des Comtois. D'AVENEL, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. VII, p. 329, 332, 333.

bonnes lettres et entré dans les ordres sacrés au moins six mois auparavant¹. » Le xvii^e siècle fit de louables efforts pour s'inspirer, dans le choix des évêques, de ces dispositions trop souvent oubliées.

Richelieu prit fréquemment la résolution² de nommer de bons prélats, y réussit ordinairement, demanda au P. de Condren de lui désigner des clercs vraiment dignes, mais parfois se laissa entraîner par politique ou par faveur à des promotions déplorables. Il supprima les mots qu'on avait coutume de mettre dans les brevets de nomination : *Et pour reconnaître les bons et agréables services*. Il rêvait vers la fin de sa vie d'établir un séminaire d'évêques, qui devait trouver à peu près sa réalisation dans celui de Saint-Sulpice.

On peut dire que l'homme du xvii^e siècle qui, le premier, se montra vraiment résolu, sans aucune défaillance, à ne nommer que de bons évêques, fut Vincent de Paul, durant les dix années qu'il passa au *conseil de conscience*. Il paya cher ses scrupules et la confiance que lui témoignait la reine-mère. L'histoire cite le trait de cette grande dame qui avait surpris à Anne d'Autriche la promesse de l'évêché de Poitiers pour un fils indigne, qu'on ramassait souvent le soir ivre-mort au coin des rues. Vincent de Paul accourt et éclaire la religion de la reine. Il est chargé par elle d'aller apprendre à l'altière solliciteuse que la nomination est rapportée. Celle-ci, prise d'une violente colère, saisit un tabouret, le lui

1. Concile de Trente, de reform., sess. VII, ch. 1 sess. XXII, ch. 11 sess. XXIV, ch. 1.

2. Les *Mémoires de M. du Ferrier* (p. 155, 169, 170) rapportent cette conversation de Richelieu avec M. Meyster : « Croyez-vous, lui disait le cardinal, que je puisse me sauver dans l'état où je suis. — Monseigneur, reprit M. Meyster, nous en avons parlé diverses fois avec le P. de Condren. — Et qu'en avez-vous pensé? — Nous sommes demeurés d'accord que vous aviez en main un moyen pour assurer votre salut, qui est le pouvoir de soutenir les droits de l'Eglise et de faire nommer d'excellents hommes aux évêchés. — Je vous assure, dit le cardinal, que je suis tellement dans ces sentiments que je ne songe qu'à choisir les plus capables et les plus dignes, sans m'arrêter à la sollicitation ni au service des parents. J'en connais l'importance et je suis convaincu qu'on encourt la damnation, aussi bien en nommant à un bénéfice à la considération des amis ou des services rendus par les proches qu'en les vendant à deniers comptants. » Cf. FAILLON, *Vie de M. Olier*, 4^e édit., t. I, p. 375-379, 418. Malheureusement cette conversation avait lieu en 1642, la dernière année de sa vie. — Plusieurs choix et évêques de son temps laissaient bien à désirer. Cf. MONTCHAL, *Mémoires*.

lance à la tête, et lui fait au front une large blessure d'où le sang jaillit avec abondance. Le frère qui accompagne Vincent veut intervenir. Celui-ci l'arrête et fait cette simple observation où la sainteté laisse percer une petite pointe d'humeur gasconne : « N'est-ce point admirable de voir jusqu'où va la tendresse d'une mère pour son fils ! » Ce n'est pas la seule aventure qui ait marqué le décennat de Vincent de Paul. Tantôt c'est un gentilhomme mécontent qui lui dit : « Vous êtes un vieux fou », tantôt un autre qui le frappe, tantôt une noble dame qui se plaint en ces termes d'être éconduite : « On voit bien que vous ne savez pas encore de quelle façon il faut agir avec les femmes de ma qualité. »

Bien autrement grave était l'ingérence de Mazarin qui, moins attentif aux intérêts de la religion qu'à ceux de sa politique, contrariait les choix de Vincent de Paul, ne réunissait pas le conseil¹, ou faisait passer ses candidats. Aussi le saint écrivait-il un jour : « Je crains que ce damnable trafic des évêchés n'attire la malédiction de Dieu sur le royaume. » Au bout de dix ans, Mazarin réussit à le faire écarter du conseil de conscience. Il eut alors plus de liberté pour faire triompher ses créatures, au risque d'exciter les plaintes désolées de M. Olier et plus tard de Fénelon². On lui doit la nomination de Cosnac, évêque de Valence, de Harlay, archevêque de Rouen,

1. Vincent de Paul en fit partie de 1643 à 1653. Aux Etats de 1614, le clergé avait demandé la création d'un « conseil supérieur destiné à éclairer le roi et à le guider dans l'exercice de la plus périlleuse de ses prérogatives ».

2. M. Olier écrivait, en 1651, à Anne d'Autriche pendant un exil de Mazarin : « Vous aviez pris des mesures excellentes pour la collation des bénéfices et surtout pour la nomination aux évêchés, afin de les donner aux plus dignes de votre royaume; vous y êtes obligée en conscience. Dieu a vu, Madame, que cela ne se faisait plus, parce que vous en laissez disposer à cette personne (Mazarin) qui n'en avait ni le zèle, ni la force nécessaires pour résister aux demandes et aux importunités : abus qui a causé au royaume de Dieu un dommage dont vous ne connaissez la grandeur qu'au jour du jugement. C'est une simonie que de récompenser dans les enfants les services que leurs pères ont rendus au royaume... Comme votre âme demeurerait chargée de cette collation indigne des abbayes et des évêchés, Dieu vous a ôté... la personne qui les dispensait en votrenom, afin que vous ouvriiez de nouveau les yeux sur une obligation si capitale... Je ne vous parle que des omissions considérables relatives au clergé. L'affliction et la douleur que nous en éprouvons nous font languir tous les jours jusqu'à mourir. » — Fénelon vantant, en 1706, dans une lettre à Clément XI, l'admirable fermeté de Vincent de Paul au conseil de conscience, ajoutait : « Si les autres conseillers de la reine eussent adhéré plus constamment à cet homme, on